Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 8

Artikel: Croix-Rouge et rideau de fer
Autor: Luy, Gilbert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558581

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croix-Rouge et Rideau de fer

PAR GILBERT LUY

Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Dans le cadre de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge siège ces jours son Comité exécutif. Or, hier matin, croyant que la Chine nationaliste avait été invitée, les représentants de l'Alliance des Croix et Croissant rouges soviétiques quittèrent la séance en signe de protestation.

(«La Suisse», Genève, le 11 mai 1950.)

Une des préoccupations majeures de la Croix-Rouge internationale a toujours été d'établir, puis de maintenir le principe de son universalité. Rien en effet ne peut mieux prouver sa neutralité politique, raciale ou confessionnelle que sa faculté de pouvoir réunir sous un même dénominateur commun — Croix-Rouge, Croissant rouge, Lion et Soleil rouge — des sociétés originaires de toutes les parties du globe.

Au moment même où le monde politique est divisé en trois camps nettement distincts: les nations du Pacte Atlantique d'un côté, celles qui gravitent autour de l'U. R. S. S. de l'autre et les neutres, enfin, qui s'efforcent de rester prudemment à égale distance des unes et des autres, il peut sembler opportun de se demander ce qu'il en est de l'universalité de la Croix-Rouge.

Si paradoxal que cela puisse paraître, l'universalité de la Croix-Rouge — et de ses succédanés Croissant rouge et Lion et Soleil rouge — n'a jamais encore été aussi largement assise qu'elle l'est aujourd'hui. 68 sociétés nationales de Croix-Rouge sont établies en effet dans tout autant de pays ayant adhéré à la Convention de Genève, qui protège le soldat blessé, ou à l'une ou l'autre des conventions humanitaires, qui l'ont complétée. Si bien que le drapeau de la Croix-Rouge flotte en ce moment sur tous les continents et que les pays sont très rares qui ne sont pas encore partie à l'une ou l'autre des conventions dont Henri Dunant fut le premier promoteur. On peut donc admettre qu'en adhérant à ces conventions, 68 Etats du monde se sont engagés solennellement à assurer aide et protection aux blessés et malades des armées en campagne auxquelles ils auraient à faire, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

L'universalité de la Croix-Rouge correspond par conséquent à la présence universelle d'une unité de doctrine limitée à un domaine clairement défini: celui des conventions. S'il serait faux et dangereux de penser qu'il y a aujourd'hui davantage que cela dans cette universalité, il serait dangereux et criminel de faire croire aux millions d'êtres humains qui ne sont pas très familiarisés avec les problèmes internationaux de la Croix-Rouge qu'une unité de pensée et d'action existe en ce moment dans tous les domaines entre les sociétés nationales de Croix-Rouge.

L'emblème de la Croix-Rouge flotte assurément sur presque tous les pays du monde, mais l'esprit qui anime cet emblème tend à se diversifier de plus en plus. L'ingérence de l'Etat est devenue si puissante, dans certains pays, que les sociétés de Croix-Rouge ne sont plus maîtresses de leurs décisions et de leurs actes. Elles ne pensent plus en fonction de l'esprit de charité inconditionnelle qui est à la base de toutes les conventions humanitaires, mais conformément aux ordres qu'elles reçoivent de bureaux officiels de l'Etat.

En perdant leur indépendance à l'égard des pouvoirs politiques de leur pays, plusieurs sociétés nationales de Croix-Rouge ont perdu la haute position morale que leur conférait leur statut d'absolue neutralité. Elles avaient un emblème qui était un symbole respecté et agissant. Elles n'ont plus aujourd'hui qu'un drapeau sans âme qui flotte physiquement, mais qui spirituellement ne rayonne plus. Et c'est là malheureusement qu'est le grand schisme.

On s'est félicité, il y a quelques mois, de l'heureux aboutissement de la «Conférence diplomatique pour l'élaboration de conventions internationales destinées à protéger les victimes de la guerre» convoquée à Genève par le Conseil fédéral et qui a vu 58 Etats apposer leur signature à l'Acte final. Maints orateurs, reporters et journalistes relevèrent alors que la Croix-Rouge était actuellement le seul dénominateur capable de rapprocher les nations si divisées sur le plan politique. Si bien que l'on dut aisément en déduire que sur le plan Croix-Rouge tout au moins, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Or, la situation réelle n'est pas si favorable qu'elle le paraît à première vue. La délégation de l'Alliance des Croix et Croissant rouges soviétiques qui participa au début des travaux de la récente session de printemps du Comité exécutif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge — Fédération mondiale des sociétés de la Croix-Rouge — aurait-elle en effet quitté définitivement la salle des séances si des considérations touchant davantage à la politique mondiale n'avaient été l'objet d'un désaccord? Et la Croix-Rouge tchécoslovaque se serait-elle abstenue de se faire représenter à cette même réunion pour des raisons ayant trait également à une invitation soi-disant adressée à la Croix-Rouge de la Chine nationaliste?

Un fossé est en train de s'élargir au sein de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et la ligne que suit ce fossé s'identific avec celle du trop fameux Rideau de fer. Il est temps, nous semble-t-il, que l'on fasse de plus grands efforts, à l'échelon des organes directeurs de la Croix-Rouge internationale et de la Ligue pour que des ponts soient jetés sur ce fossé avant qu'il ne soit trop tard. Les tentatives déjà faites n'ont servi de rien et il en sera peut-être de même de celles qui le seront demain. Mais il faut que de nouveaux efforts soient tentés, car des erreurs ont été commises de part et d'autre qui ont engendré des malentendus encore réparables. Or il importe, au cas où ces malentendus ne pourraient être dissipés, que l'on sache clairement si tout a été fait, de part et d'autre, pour y remédier.

Souhaitons que le monde n'ait pas bientôt à constater, avec une profonde tristesse, que même sur le plan de l'action humanitaire un nouveau Rideau de fer s'est dressé, plus tragiquement significatif encore que le premier du schisme qui sépare l'Est de l'Occident.

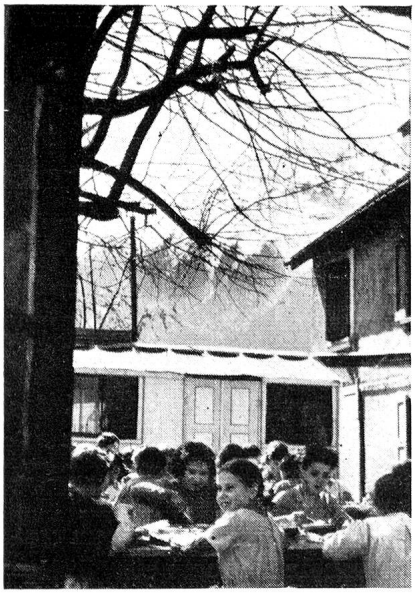

Avec la «République de Moulin-Vieux» dans les Alpes

Trois expériences, trois maisons...

Trois maisons bien différentes où des enfants et des adolescents à l'abandon ont trouvé un nouveau foyer. D'une brève visite au Chambon-sur-Lignon, au Rayon de soleil de Pomeyrol et à Moulin-Vieux, notre collaborateur rapporte ces impressions. Peu importe la «formule», c'est l'esprit qui compte seul pour la véritable réussite de l'œuvre entreprise par ces éducateurs.

Une brève visite me conduisait l'autre semaine dans trois centres d'accueil d'enfants. C'était en France. Car le problème des enfants victimes de la guerre ou de l'après-guerre se pose aujourd'hui encore à la France. Dans une proportion certes moins grande que dans d'autres pays envahis par des millions et des millions de réfugiés. Il n'y est pas moins toujours présent et toujours aigu. Les milliers d'enfants qui, tout jeunes, ont été privés par la guerre de leur famille et de leur foyer ont grandi, mais beaucoup sont des enfants encore, et beaucoup ont atteint l'âge plus grave encore de l'adolescence. Et la guerre d'Espagne avait jeté en France beaucoup de réfugiés, et beaucoup de tout petits enfants parmi eux, tandis qu'au hasard des routes d'Europe bien des adolescents errants, de toutes les nations, sont venus clandestinement ces dernières années en France, attirés par le mirage de Paris. L'on retrouve où que l'on aille, en France, tous les problèmes qui préoccupent les Croix-Rouges et les organisations internationales de secours à l'enfance en Italie, en Grèce, en Finlande, en Allemagne et en Autriche. On peut y étudier aussi, comme dans les autres pays, et mieux peut-être